

Le 8 mars, nous avons toutes les raisons d'agir dans la profession

La CGT Métallurgie prône une égalité professionnelle avec la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la branche.

Or, le texte proposé le 8 février dernier par l'UIMM manque cruellement d'ambition et se trouve réduit à une simple somme de bonnes pratiques. L'esprit de cet accord n'est absolument pas de créer un socle de dispositions visant à glisser vers un rapport plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Il vise, en revanche, à proposer un ensemble de dispositions incantatoires en excluant tout cadre coercitif pour les entreprises.

Il est à l'image de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie qui, elle aussi, ne souhaitait imposer aucune contrainte aux entreprises.

Dans cette période des NAO et de mise en application de la nouvelle Convention Collective Nationale, nous avons des droits à conquérir dans les entreprises, notamment :

- L'application du principe «*à travail de valeur égale, salaire égal*» avec une revalorisation des métiers puisqu'on observe qu'un travail à prédominance masculine, est souvent mieux rémunéré qu'un travail à prédominance féminine, même à diplôme et qualification équivalents.
- Un véritable déroulement de carrière pour toutes les femmes et un accès aux postes à responsabilité.
- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous.

- L'égalité d'accès à la formation professionnelle continue et qualifiante, pour toutes les catégories socioprofessionnelles.
- Le paiement de la cotisation retraite de l'employeur à temps plein, pour tous les temps partiels de moins de 24 heures, afin de garantir des droits pour les salariés et de pénaliser les employeurs qui abusent des temps partiels courts.
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ce qui est loin d'être le cas dans toutes les entreprises.

Cette lutte est indispensable, car nous sommes encore très loin de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement au travail : les femmes gagnent, en moyenne, **toujours 28,5 % de salaire en moins**. **Chaque jour, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées à 15 h 40.**

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT appelle l'ensemble de ses syndicats à rejoindre les initiatives et manifestations du 8 mars, journée de lutte et de grève internationale pour les droits des femmes.



**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**